



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Haut-Rhin

**Division de l'enseignant,  
des moyens et  
de la formation continue du 1<sup>er</sup> degré**

**Chef de division**

Affaire suivie par :

Sylvie Philippe

Tél. 03 89 21 56 32

Mél : [sylvie.philippe@ac-strasbourg.fr](mailto:sylvie.philippe@ac-strasbourg.fr)

52-54 avenue de la République

B.P. 60092

68017 Colmar cedex

Colmar, le 18 octobre 2022

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Monsieur André GEHENN  
Secrétaire Départemental SE-UNSA 68

**Objet** : Non remplacement : consigne syndicale

J'ai bien reçu votre courrier concernant la consigne syndicale que vous demandez à vos collègues d'appliquer en cas de non remplacement d'un enseignant absent.

Je vous informe que j'ai pris bonne note de cette consigne.

**Nicolas Feld-Grooten**